



# ÊTRE VU ET RECONNU

LES BONNES PRATIQUES DE PUBLI24

## LES ENSEIGNES SCELLÉES AU SOL

Vous êtes commerçants, artisans, indépendants, et souhaitez communiquer sur votre société, quel qu'elle soit ? Nous vous éclairons dans nos nouvelles fiches d'information, établies en accord avec e-Visions, le Syndicat National de l'Enseigne et de la Signalétique.

**e-VISIONS**  
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE

Devenez incollable en communication visuelle, enseigne et signalétique.



Marc-Antoine LENGAIGNE



Chez Publi24, nous accordons une importance toute particulière à la qualité de nos produits, mais également aux recommandations et conseils que nous pouvons vous offrir. Nous vous proposons chaque mois nos fiches d'information afin de vous tenir informés au mieux de la réglementation en vigueur et des applications que nous pouvons vous en proposer. Nous sommes comme toujours à votre écoute pour vous informer précisément et vous accompagner dans vos projets.

## Que dit le Code de l'Environnement ?

L'article L R581-64 du Code de l'environnement nous précise les points suivants :

Les enseignes de plus de 1 mètre carré, scellées au sol ou installées directement sur le sol, ne peuvent être placées à moins de 10 mètres d'une baie d'un immeuble situé sur un fond voisin lorsqu'elles se trouvent en avant du plan du mur contenant cette baie.

Ces enseignes ne doivent pas être implantées à une distance inférieure à la moitié de leur hauteur au-dessus du niveau du sol d'une limite séparative de propriété. Elles peuvent cependant être accolées dos à dos si elles signalent des activités s'exerçant sur deux fonds voisins et si elles sont de mêmes dimensions.

Les enseignes de plus de 1 mètre carré scellées au sol ou installées directement sur le sol sont limitées en nombre à un dispositif placé le long de chacune des voies ouvertes à la circulation publique bordant l'immeuble où est exercée l'activité signalée.

L'article L R581-65 du Code de l'environnement nous précise les points suivants :

- La surface unitaire maximale des enseignes mentionnées à l'article R. 581-64 est de 6 mètres carrés.

Elle est portée à 12 mètres carrés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

- Ces enseignes ne peuvent dépasser :

- \* 6,50 mètres de haut lorsqu'elles ont plus de 1 mètre de large ;
- \* 8 mètres de haut lorsqu'elles ont moins de 1 mètre de large.

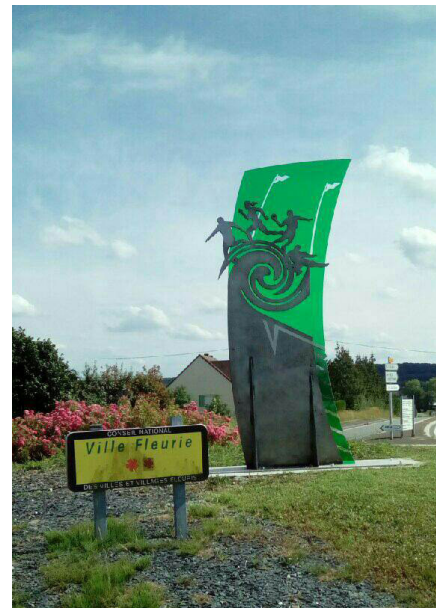


# Focus Enseignes scellées au sol

## Les totems

Support de communication vertical, le totem peut avoir une visée **informative, publicitaire, directionnelle ou encore institutionnelle**. Publi 24 conçoit des totems répondant précisément à vos attentes en termes de communication et de visibilité : nous fabriquons des totems publicitaires de **différentes tailles, lumineux ou non, à simple ou à double face**, comme des totems signalétiques extérieurs ou intérieurs.

Nos totems sont **entièrement personnalisables** dans leur **conception graphique, leur coloris, leur taille, leur forme plate ou galbée**, et leurs options comme la présence d'**éclairage intégré ou associé**. Nous proposons des produits totalement adaptés à votre contexte, avec des totems **mobiles ou fixes**, conçus dans des matériaux anti-UV et résistants aux intempéries lorsqu'ils ont vocation à être installés en extérieur. Les totems signalétiques extérieurs peuvent être des modèles à pied de scellement unique, des totems bi-mâts ou des totems à une face fixés sur support existant.



Pour l'intérieur, Publi 24 vous propose des **totems sur mesure** aux couleurs de votre entreprise ou collectivité, avec **porte-brochures, écrans vidéo ou affichage digital**. Le choix des matières est vaste selon que vous souhaitez privilégier la mobilité du totem pour une utilisation sur foires et salons, son esthétique ou sa longévité en extérieur : carton, PVC, alu ou plexiglas peuvent être ainsi choisis.

Publi 24 propose un **service de conception et de fabrication** de totems de communication entièrement personnalisable, avec une **possibilité de découpe du totem** pour lui donner des **lignes designs, évoquer votre logo ou l'intégrer à un décor particulier**.



Nous sommes à votre écoute  
et vous accompagnons tout au long de votre projet.



Publi24 Tél. : 02 43 414 414  
182, avenue du Panorama E-mail : enseigne@publi24.fr  
72100 Le Mans

WWW.PUBLI24.FR

